



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 18 - Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB) - Partenariat 2019-2021 avec l'ASEP

Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB)

Partenariat 2019-2021 avec l'ASEP

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

	Date	Avis
Commission n° 4	12/02/2019	Favorable unanime
Commission n° 6	12/02/2019	Favorable unanime
Commission n° 7	05/02/2019	Favorable unanime

1 - Contexte

La Ville de Besançon, à travers trois de ses compétences (Action Culturelle, Sports, Vie des Quartiers), et l'ASEP sont engagés depuis 2010 dans un partenariat visant à développer les cultures urbaines à Besançon et à pérenniser ce pôle thématique au sein de l'association.

Grâce à la coordination et l'accompagnement réalisés par l'ASEP, de nombreux acteurs locaux se sont constitués en associations pour promouvoir et développer des disciplines aussi variées que le hip-hop, le BMX, le skate, le longboard, le roller, la trottinette ou le graff.

Afin d'encourager cette dynamique et permettre la pratique de ces différentes disciplines tout au long de l'année, la Ville de Besançon, en collaboration avec l'ASEP, a réalisé un équipement couvert destiné à la pratique des sports et cultures urbaines sur le complexe sportif des Torcols : le Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB).

La Ville de Besançon a choisi de conforter l'ASEP dans son rôle de tête de réseau en identifiant cette structure associative comme animatrice de la vie de ce nouvel équipement.

2 - Partenariat 2019-2021

La Ville se propose d'accompagner l'ASEP dans le projet de développement de ses actions visant à consolider les différentes pratiques intégrées dans la thématique des cultures urbaines. Ces actions pourront se dérouler dans le CCUB, mais devront également se poursuivre au plus près des publics dans d'autres lieux extérieurs identifiés sur le territoire communal.

La Ville de Besançon propose ainsi la signature de deux conventions, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 :

- une convention d'occupation temporaire du domaine public (dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal),
- une convention d'objectifs et de moyens, précisant les conditions de soutien de la Ville de Besançon (en annexe).

La Ville de Besançon fixe un certain nombre d'objectifs à l'ASEP et s'engage à verser annuellement une subvention à l'association.

L'ASEP s'engage chaque année à construire avec la Ville la programmation de ses actions. Elle en fournira annuellement le bilan quantitatif, qualitatif et financier.

L'ASEP sera par ailleurs en charge d'organiser ou de participer à l'organisation d'évènements liés aux cultures urbaines (Vital'Été, temps forts Cultures urbaines, Fête de la Musique, murs d'expression libre...), pour lesquels des financements particuliers seront, comme jusqu'à présent, décidés au cas par cas.

3 - Subvention 2019

Pour 2019, le montant de la subvention est fixé à 22 500 € et sera supporté à hauteur de 7 500 € par chacune des directions municipales concernées : Sports, Action Culturelle et Vie des Quartiers.

Le versement de la subvention interviendra en deux fois :

- un premier acompte de 15 000 € en avril (2/3 de la subvention),
- le solde de 7 500 € en novembre, sur présentation du bilan de la saison.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme totale de 22 500 € sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour la période 2019-2021,**
- **d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 € à l'ASEP pour l'année 2019.**



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2